

ROYAL CANADIAN LEGION SERVICE RECOGNITION - HONOUR ROLL INITIATIVE

THE HONOUR ROLL INITIATIVE

The Honour Roll initiative was developed to recognize the contribution of those who served in the Canadian Armed Forces, civilian police and firefighters, as well as other civilians, in an operational theatre in one of the recognized Peacekeeping/Military Missions since 1953 in which Canada participated

The Branch should arrange to make a presentation to their local council to introduce the program within the community. The program should be promoted through schools, churches, museums, military bases and other local avenues, including the local media.

Determine the administrative process within your community to promote, receive and approve submissions to the Honour Roll.

CRITERIA

The criteria for an individual to have their name placed on an Honour Roll are as follows:

1) Eligibility: The Roll of Honour will include the names of Canadian Armed Forces, civilian police and firefighters, as well as other civilians, who served in an operational theatre in one of the recognized Peacekeeping/Military Missions since 1953 in which Canada participated.

2) Service: The individual, or family member in the case of a deceased Veteran, would be required to supply the person(s) or responsible group within a community, a copy of the individual's military personal record resume (MPRR) or an old form 490A which contains their service number as well as the dates they served in a deployed mission abroad. In the absence of such a record, equivalent proof of service, in one of the recognized Peacekeeping/Military Missions, will be accepted.

3) Verification: Once proof has been provided, the responsible group will verify that the individual did in fact serve in an operational theatre in one of the recognized Peacekeeping/Military Missions, by checking the service record or equivalent against listings of recognized United Nations and NATO Peacekeeping/Military Missions in which Canada has participated since 1953. The listings can be found here:

<http://www.forces.gc.ca/en/operations/past.page>

4) Residency: In order to have their name included on the Community Honour Roll, the individual would need to provide proof of one of the following criteria:

- They were a resident of the community at the time of their deployment on one of the recognized missions;
- They were born and raised in the community; or
- They have now elected to permanently live in the community. In the case of a deceased individual, they were living in the community at the time of their death.

Proof of residency would be any document that would indicate the address of the individual during their time of deployment.

PRODUCING THE HONOUR ROLL

The Honour Roll can be downloaded from the Member Services website under Branch & Command Resources/Poppy & Remembrance. This Roll can be produced at a local print shop with the names inscribed onto the Honour Roll. Poppy funds cannot be used for this expense.

Ensure that the Honour Roll is framed and presented in an appropriate manner and determine where such Honour Rolls may be placed within the community.

RECONNAISSANCE DE SERVICE – LÉGION ROYALE CANADIENNE INITIATIVE DU TABLEAU D'HONNEUR

INITIATIVE DU TABLEAU D'HONNEUR

L'Initiative du tableau d'honneur a été lancée dans le but de reconnaître la contribution des membres des Forces armées canadiennes, de la police civile et d'un service d'incendie, ainsi que de tout autre civil, qui ont servi en théâtre opérationnel dans le cadre d'une mission de paix ou militaire à laquelle le Canada a participé, et ce, depuis 1953.

La filiale devrait organiser une présentation devant leur conseil municipal pour y introduire le programme au sein de leur communauté. Le programme devrait être annoncé dans les écoles, les églises, les musées, les bases militaires, et par l'entremise d'autres ressources locales, y compris les médias locaux.

Établissez les démarches administratives à suivre au sein de votre communauté, afin de promouvoir, de recevoir et d'approuver les demandes de reconnaissance pour intronisation au Tableau d'honneur.

CRITÈRES

Les critères pour qu'une personne ait son nom inscrit au Tableau d'honneur sont comme suit :

- 1) Admissibilité : Pourra être inscrit au Tableau d'honneur le nom de tout membre des Forces armées canadiennes, de la police civile et d'un service d'incendie, ainsi que de tout autre civil, ayant servi en théâtre opérationnel dans le cadre d'une mission de paix ou militaire à laquelle le Canada a participé, et ce, depuis 1953.
- 2) Service : La personne, ou membre de la famille dans le cas d'un vétéran décédé, devra fournir à la personne ou au groupe responsable au sein de la communauté, une copie du *Sommaire des dossiers du personnel militaire* (SDPM) ou du vieux formulaire CF 490A, contenant le numéro de matricule, ainsi que les périodes de déploiement à l'étranger dans le cadre d'une mission. Advenant l'absence d'un tel dossier, une preuve équivalente de service lors d'une mission de paix ou militaire reconnue sera acceptée.
- 3) Vérification : Lorsque la preuve aura été fournie, le groupe responsable vérifiera si la personne a vraiment servi en théâtre opérationnel dans le cadre d'une mission de paix ou militaire, en croisant l'information des états de service ou d'un autre document équivalent, avec la liste des missions de paix et militaires effectuées dans le cadre des l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN, et auxquelles le Canada a participé depuis 1953. On peut trouver la liste à <http://www.forces.gc.ca/fr/operations/passees.page>
- 4) Lieu de résidence : Afin de voir leur nom inscrit au Tableau d'honneur de la communauté, la personne devra fournir la preuve de l'un des critères suivants :

- Elle était résidente de la communauté lors de son déploiement à l'une des missions reconnues;
- Elle est née et a été élevée dans la communauté; ou
- Elle a maintenant choisi de vivre de façon permanente dans la communauté. Si la personne est décédée, elle demeurait dans la communauté au moment de son décès. Une preuve de résidence est tout document indiquant l'adresse de la personne lors de sa période de déploiement.

PRÉSENTATION DU TABLEAU D'HONNEUR

On pourra télécharger le Tableau d'honneur à partir du site Web des Services aux membres, sous '*Autres ressources des directions et filiales/Coquelicot & Souvenir*'. Ce tableau pourra être reproduit à une imprimerie locale avec les noms inscrits sur le Tableau d'honneur. Les Fonds du coquelicot ne peuvent être utilisés pour cette dépense.

On veillera d'une part à ce que le Tableau d'honneur soit bien encadré et présenté de façon appropriée. Enfin, on prendra soin de déterminer le meilleur endroit où, au sein de la communauté, le Tableau d'honneur sera exposé.